



**Syndicat National
des Officiers de Police**
55, rue de Lyon – 75012 PARIS
☎ 01 44 67 83 30 ☎ 01 44 67 84 20
www.snop.info



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS
33, rue du Four 75006 PARIS
☎ 01 43 54 21 26 – ☎ 01 43 29 96 20
usmagistrats@club-internet.fr
www.union-syndicale-magistrats.org

Paris, le 17 décembre 2010

COMMUNIQUE

Le Syndicat National des Officiers de Police (SNOP) et l'Union Syndicale des Magistrats (USM), syndicats majoritaires et apolitiques, réunis pour évoquer le projet de Loi réformant le régime des gardes à vue, s'émeuvent de la volonté de ceux qui cherchent à opposer, à l'occasion d'affaires particulières, policiers et magistrats.

Ils estiment qu'il n'est plus possible que des polémiques stériles et des critiques inopportunes, fondées sur de purs calculs politiques, sapent constamment l'autorité de l'Etat, au plus grand bénéfice des délinquants.

Ils rappellent que policiers et magistrats poursuivent un travail commun et concourent, chacun dans le respect de la mission qui leur est conférée, à la manifestation de la vérité dans l'intérêt des citoyens.

Uniquement guidés par l'esprit de responsabilité, l'USM et le SNOP considèrent qu'il est essentiel dans un état démocratique que les places respectives de la Police et de la Justice soient reconnues.

C'est pourquoi ils appellent conjointement à l'organisation d'une table ronde, sous l'égide du Premier Ministre en présence des Ministres de la Justice et de l'Intérieur, réunissant les représentants de tous les syndicats de policiers et de magistrats et les représentants de la gendarmerie pour mettre fin aux critiques et polémiques permanentes entre acteurs d'une même chaîne pénale et retrouver la sérénité indispensable à la sécurité et à la justice.

Le bureau du SNOP

Le bureau de l'USM